



Eric LABAYE
Président

Palaiseau, le 12 décembre 2019

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 190^{ème} séance du 12 décembre 2019 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°1 : Compte rendu du CA du 26 septembre 2019

Le Conseil d'administration approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 26 septembre 2019.

Délibération n°2 : Décision d'exonération des droits de scolarité des élèves internationaux

Le Conseil d'administration décide d'accorder les exonérations des droits de scolarité proposées par la commission d'exonération en faveur des élèves étrangers de la promotion X-2019 dont la liste est présentée en séance et figure dans la pièce n°6.

Délibération n°3: Nomination au Haut Collège

Le Conseil d'administration approuve la nomination du professeur Jean-Jacques Marigo au Haut Collège de l'École polytechnique avec tous les droits et devoirs qui s'y attachent, pour une première période de quatre ans, à compter du 12 décembre 2019.

Délibération n°4: Nomination au Haut Collège

Le Conseil d'administration approuve le renouvellement de la nomination du professeur Bernard Drévilion au Haut Collège de l'École polytechnique avec tous les droits et devoirs qui s'y attachent, pour une période de quatre ans renouvelable, à compter du 12 décembre 2019.

Délibération n°5 : Budget initial 2020

Le Conseil d'administration approuve le budget initial 2020.

Délibération n°6 : Plan d'action de maîtrise des risques 2020

Le Conseil d'administration prend acte de l'avancement à date du plan d'actions de contrôle interne comptable et budgétaire et approuve le plan d'action 2020 de maîtrise des risques tel que proposé. Il rappelle également que le Conseil d'administration doit être informé au moins une fois par an de l'état de déploiement du contrôle interne.

Signé

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'École polytechnique